

Département de : l'AUBE

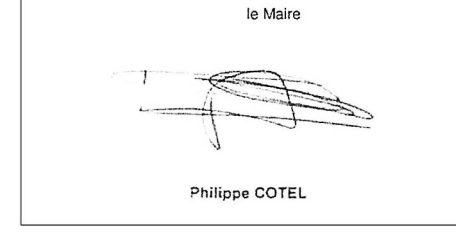
Commune de : PRUGNY

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN N° 1 - Echelle 1/5 000
Règlement graphique

Vu pour être annexé
à l'arrêté n° ...2018/26... du
26 Juillet 2018,
soumettant à enquête publique
la modification n°1 du PLU

Cachet et signature :



PLU approuvé le 27 Octobre 2011

Modification n°1 du PLU prescrite le 25 Septembre 2017

Dossier réalisé par :



2 rue de la Gare
10150 CHARMONT s/B
Tel. 03 26 40 05 90
Mail : perspectives@perspectivesurbain.com

LEGENDE

Limite de commune	Zone et secteur
Espace Boisé Classé (L.130-1 CU)	Arbre isolé (L.151-19 CU)
Plantation à réaliser permettant la réalisation de circulations douces, de constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif	Emplacement réservé et numéro de l'opération (se reporter à la liste des emplacements réservés)
Chemin à préserver dans son tracé d'origine	Marge de recul pour les bâtiments
Zone inondable par remontée de nappes phréatiques, sources éphémères, eaux de bassins versants, etc.	Accroche de la trame viaire future à la voirie existante
Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L.151-13 CU)	Bâtiment d'élevage engendrant un secteur de protection contre les nuisances (soumis au Règlement Sanitaire Départemental)

LISTE DES EMBLEMES RESERVES

Les emplacements réservés sont présentés à l'échelle du 1/2000 en annexe du rapport de présentation

Emplacements réservés à des équipements ou aménagement			
N°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1	Réalisation d'équipements publics destinés à récupérer les eaux pluviales	0,5927 Ha	Commune
Emplacements réservés à des voies			
N°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
2	Elargissement à 8m de la Rue des Ruelles	0,0328 Ha	Commune

DROIT DE PREEMPTION URBAIN (D.P.U.)

Conformément aux articles L.211.1 et R.211.1 du Code de l'Urbanisme, le conseil municipal a institué un D.P.U. sur l'ensemble des zones urbaines et des zones d'urbanisation future de la commune.

